

**APPEL A CANDIDATURES -**  
**CONCERT DES 20 ANS DU VIADUC – 20 septembre 2024**  
**Gestion des buvettes – Site de la Maladrerie**

**Contexte**

Le **20 septembre 2024**, la ville de Millau organise un concert afin de célébrer les **20 ans du Viaduc**.

Dans le cadre de cette soirée anniversaire qui se tiendra sur le **site de la Maladrerie**, la ville souhaite faire appel à **6 associations** afin d'assurer la gestion des buvettes du concert. Chacune des associations aura un linéaire de bar de 6m.

L'espace concert sera ouvert aux spectateurs de 18h00 à 2h00 du matin (21/09/2024) et pourra accueillir jusqu'à 10 000 personnes.

**1.1 Conditions de participation**

Afin de candidater, chaque association devra être en capacité de mettre à disposition un effectif de 15 personnes sur l'ensemble de la soirée du vendredi ainsi que 5 personnes le samedi afin de participer aux missions de rangement et désinstallation.

L'association s'engage à :

- Désigner 1 interlocuteur unique, responsable du bar de l'association et des échanges avec le service évènementiel de la ville de Millau avant/pendant et après la manifestation,
- Créer 5 équipes de 3 personnes composées comme suit :
  - 2 serveurs
  - **1 régisseur\***
- Assurer un service continu du 20 septembre 18h00 au 21 septembre, 1h00 du matin, (Présence permanente de 4 équipes minimum au sein de l'espace bar – rotations                      repas                      à                      anticiper). Les membres des associations sélectionnées doivent être présents sur site dès 16h00 pour les briefings.
- Mettre à disposition 5 personnes le 21 septembre, de 9h30 à 12h30 pour le démontage du concert.

*\* Seule personne ayant accès aux TPE et pouvant encaisser les paiements par carte bancaire et jetons.*

## 1.2 Conditions financières

Les associations percevront une aide financière forfaitaire évaluée en fonction du chiffre d'affaires réalisé qui se décomposera de la façon suivante.

Pour une recette totale des ventes de boissons comprise entre :

- 0 et 24 999€, chaque association recevra une **contrepartie financière de 1 500€**,
- 25 000€ et 44 999€, chaque association **recevra 3 000€**,
- Supérieure à 45 000€, chaque association **recevra 4 000€**.

## 1.3 Conditions de ventes des produits

La ville de Millau s'engage à fournir l'ensemble des boissons et des écocup nécessaires à la tenue de la buvette.

Aucune boisson autre que celles fournies par la ville de Millau ne pourront être servies et/ou vendues. Les prix de vente des boissons sont fixés par la ville de Millau.

## 1.4 Gestion des Déchets

La ville de Millau demande à chaque association de veiller au tri des déchets. (Déchets recyclables, déchets compostables, verres et ordures ménagères). Ceux-ci devront être évacués le soir même vers les bennes municipales situées à l'extérieur du site.

Chaque association est pleinement responsable de la propreté de son emplacement. En cas de manquement aux consignes, des frais d'enlèvement des déchets laissés sur l'emplacement et de nettoyage pourront être déduits de la contribution financière.

## 1.5 Sélection des candidatures et informations aux associations candidates

Dans l'hypothèse où la ville serait destinataire de plus de 6 candidatures recevables, il sera procédé à un tirage au sort des associations retenues pour participer à l'évènement. Ce tirage au sort aura lieu, le cas échéant, au plus tard au cours de la semaine du 2 au 6 septembre 2024.

Le tirage au sort, réalisé par l' élu délégué, Mme Tuffery, aura lieu à huis clos en présence uniquement du responsable du service évènementiel et d'un agent du service juridique. Les associations ayant candidaté seront tenues informées des suites données à l'appel à candidatures au plus tard le 6 septembre 2024.

---

**MODALITES DE PARTICIPATION A L'APPEL A CANDIDATURES**  
**POUR LA GESTION DES BUVETTES**

Pièces à fournir :

- Lettre de candidature ;
- Attestation d'assurance (responsabilité Civile)
- Statuts de l'association et identité des représentants et composition du bureau/conseil d'administration (*récépissé de déclaration en préfecture*)
- Relevé d'Identité Bancaire de l'association
- Fiche de renseignement ci-dessous complétée

Le dossier complet doit être envoyé par email à [marika.fernandez@millau.fr](mailto:marika.fernandez@millau.fr)

La date limite du dépôt des candidature est fixée au **23 août 2024 à 12h00**.

Passé ce délai, les candidatures ne seront plus recevables. Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent adresser un mail à [marika.fernandez@millau.fr](mailto:marika.fernandez@millau.fr)

## **FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Nom de l'association	
Nom + Prénom référent	
Numéro de téléphone	

### **EQUIPES**

#### **Vendredi**

<b>EQUIPE 1</b>	<b>Nom + Prénom</b>
Régisseur (fournir une copie de la pièce d'identité)	
Serveur 1	
Serveur 2	
<b>EQUIPE 2</b>	<b>Nom + Prénom</b>
Régisseur (fournir une copie de la pièce d'identité)	
Serveur 1	
Serveur 2	
<b>EQUIPE 3</b>	<b>Nom + Prénom</b>
Régisseur (fournir une copie de la pièce d'identité)	
Serveur 1	
Serveur 2	
<b>EQUIPE 4</b>	<b>Nom + Prénom</b>
Régisseur (fournir une copie de la pièce d'identité)	
Serveur 1	
Serveur 2	
<b>EQUIPE 5</b>	<b>Nom + Prénom</b>
Régisseur (fournir une copie de la pièce d'identité)	
Serveur 1	
Serveur 2	

#### **Samedi**

<b>EQUIPE DESINSTALLATION</b>	<b>Nom + Prénom</b>
Bénévole 1	
Bénévole 2	
Bénévole 3	
Bénévole 4	
Bénévole 5	